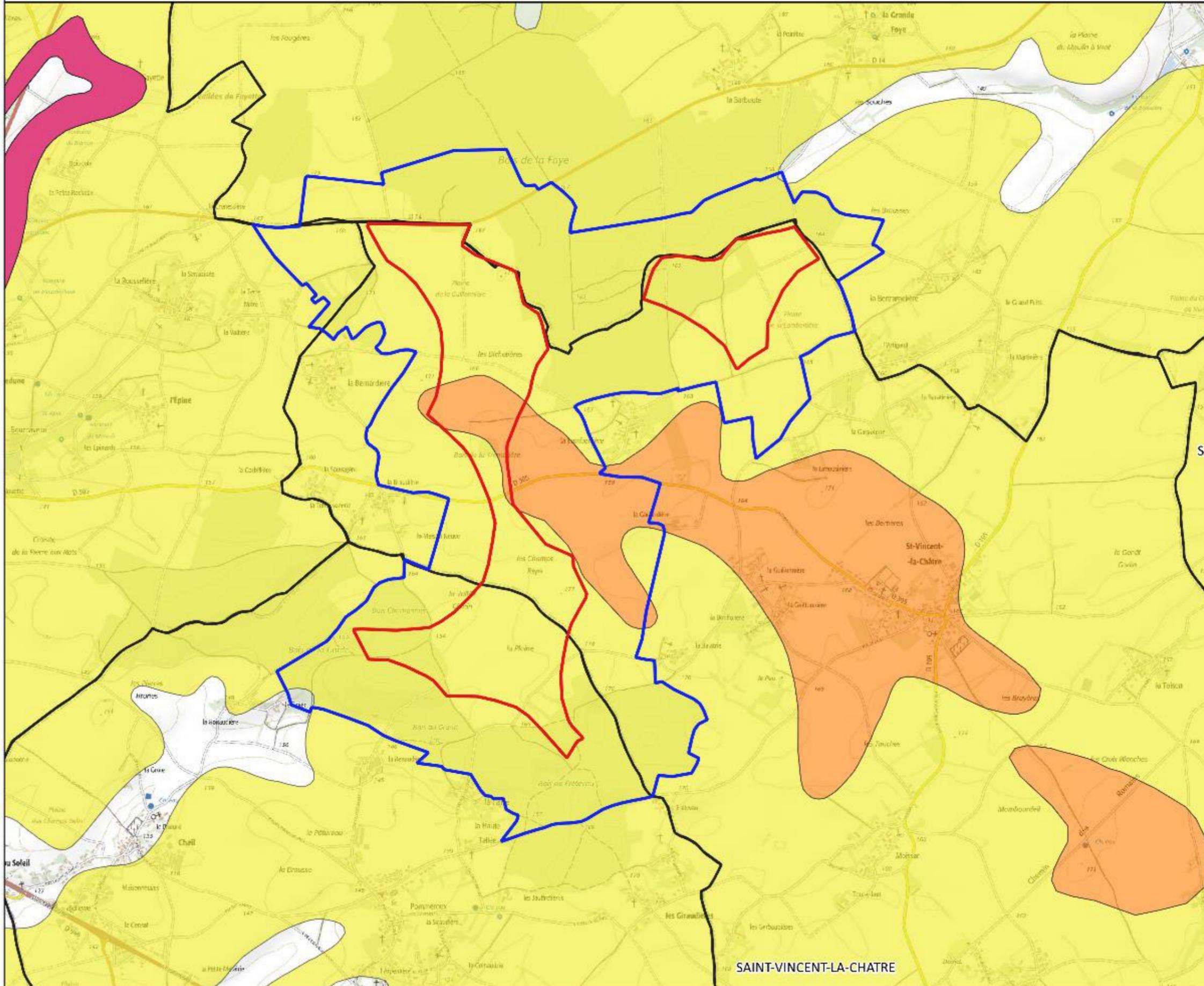
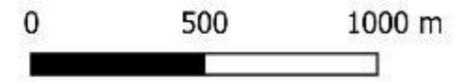


Aléas retrait-gonflement des argiles



Légende

-  Limite communale
- Aire d'étude**
-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate
- Aléa retrait-gonflement des argiles**
-  Faible
-  Fort
-  Moyen
-  A priori nul



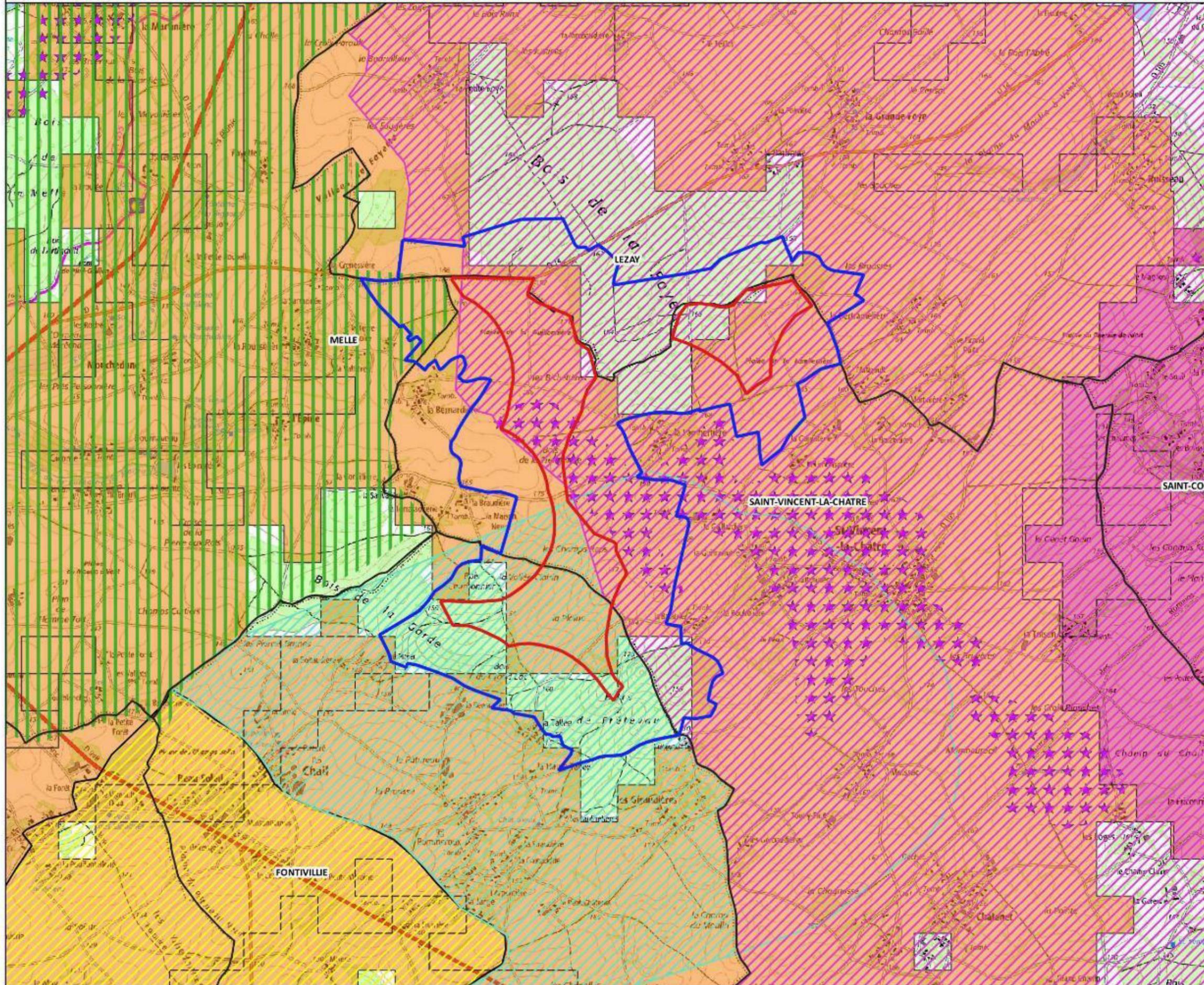
Projet de parc éolien : Saint-Vincent-la-Châtre et Fontvillie

FORMAT A3
 ECHELLE 1/20 000
 COORDS - L93
 DATE - 03/07/2015
 BRSM, Geospatial-IGS, NCA Environnement, LPUNCS



SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Synthèse des enjeux de l'environnement physique



Légende

- Limite communale
- Aire d'étude**
- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Captage AEP**
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloignée**
- PPE Marcillé
- PPE la Corbelière
- Risques naturels**
- Risque de remontée de nappes**
- Forte
- Moyenne
- Aléa retrait-gonflement des argiles**
- Moyen
- Qualité de l'air**
- Ambroisie très abondante



Projet de parc éolien : Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillé

FORMAT - A3	ECHELLE - 1/25 000	
COORDS - LRS	DATE - 17/03/2020	
SIGENA, ARS, Geoportail-IGN, NCA Environnement, EPURON		

IV. ENVIRONNEMENT NATUREL – BIODIVERSITE

Le volet faune-flore de l'étude d'impact a été réalisé par le bureau d'études NCA Environnement. Le rapport complet, dont les conclusions sont reprises ci-après, est fourni dans le Volume 6 du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

IV. 1. Situation du projet – Présentation des aires d'études

La définition des aires d'étude du milieu naturel se base sur les préconisations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (MEEM, Décembre 2016), comme détaillé dans le tableau et la carte qui suivent.

Tableau 61 : Définition des aires d'étude du milieu naturel

Nom	Définition
Aire d'étude immédiate	Cette zone intervient pour une analyse fine des emprises du projet retenu et une optimisation environnementale de celui-ci. On y étudie les espèces patrimoniales et/ou protégées. Elle intègre la Zone d'Implantation Potentielle, c'est-à-dire la zone où pourront être envisagées plusieurs variantes, mais est élargie de manière cohérente à des zones tampons pour des notions de biologie / écologie des espèces.
Aire d'étude rapprochée 0 - 10 km autour du projet	L'aire d'étude rapprochée correspond à la zone potentiellement affectée par d'autres impacts que ceux d'emprise, en particulier sur la faune volante. L'état initial y est analysé de manière plus ciblée, en recherchant les espèces ou habitats sensibles, les zones de concentration de la faune et les principaux noyaux de biodiversité.
Aire d'étude éloignée 10 - 20 km autour du projet	Cette zone englobe tous les impacts potentiels. Elle est définie sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.). L'aire d'étude éloignée correspond à une zone tampon comprise entre 10 et 20 km autour de l'aire d'étude immédiate. Cela correspond à la distance maximale théorique que peuvent parcourir les oiseaux et les chauves-souris à partir de leurs aires ou de leurs gîtes.

IV. 1. 1. Aire d'étude immédiate

Il s'agit de l'aire intégrant tous les secteurs pouvant être impactés directement par les travaux (chemins d'accès, modification de voiries existantes, passage de câbles, création de plateformes, etc...). Cette aire contient intégralement la zone d'implantation du projet.

Il s'agit par conséquent d'une zone au sein de laquelle le projet est susceptible d'induire des impacts directs comme une perte d'habitat.

Cette aire d'étude correspond donc au zonage au sein duquel est réalisée une étude de la faune, de la flore et des habitats. Cette étude se veut la plus complète, au regard des enjeux relatifs à ces éléments naturels.

Concernant certains groupes particulièrement mobiles et fortement concernés par les impacts potentiels éoliens que sont les oiseaux et les chiroptères, la zone d'étude a été élargie afin d'intégrer de façon cohérente les éléments biologiques et les zones présentant un fort intérêt à l'échelle locale.

IV. 1. 2. Aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée a été définie de manière à intégrer l'ensemble des secteurs pouvant être concernés par des atteintes potentielles aux populations d'espèces. Cette aire englobe l'ensemble des secteurs prospectés de façon précise ou ciblée.

L'intérêt de cette aire est de pouvoir apprécier d'un point de vue fonctionnel et relationnel l'intérêt de la zone d'implantation des éoliennes pour les espèces et habitats.

L'aire d'étude rapprochée a été définie en prenant **un tampon de 10 km autour de l'aire d'étude immédiate**. Ce tampon permet notamment d'intégrer des sites Natura 2000 et ZNIEFF limitrophes. Le but étant d'intégrer les éléments naturels susceptibles d'aller sur d'éventuelles sensibilités notamment concernant les chauves-souris et les oiseaux.

IV. 1. 3. Aire d'étude éloignée

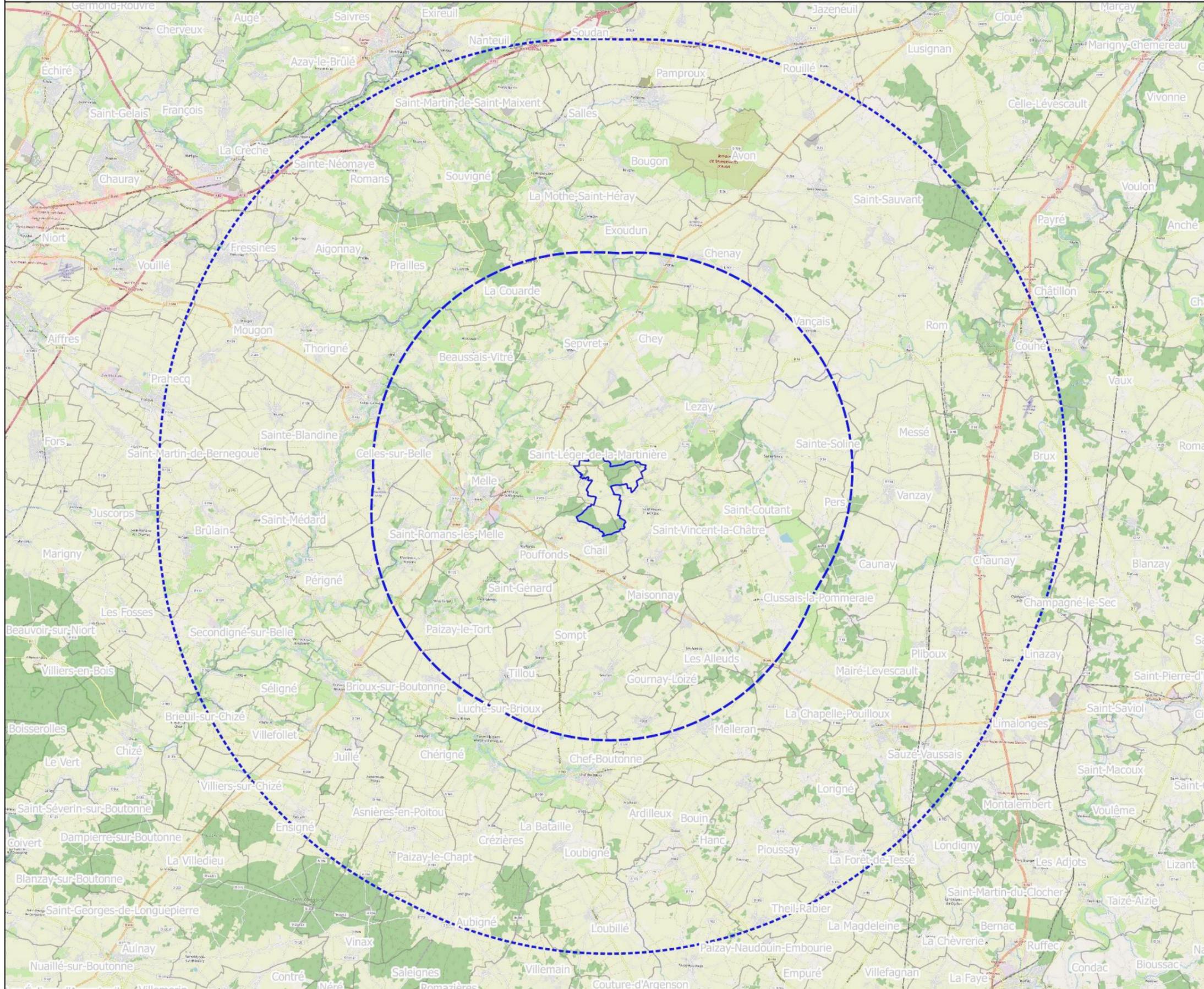
L'aire d'étude éloignée est la zone globale d'analyse du contexte environnemental en lien avec le projet. C'est sur la base de cette aire que sont répertoriés les différents zonages naturels de connaissance ou réglementaires dont les populations d'espèces sont susceptibles d'interagir avec la zone de projet.

Les compilations et recherches bibliographiques portent sur cette aire ou sur des secteurs plus précis de celle-ci. Elle couvre l'ensemble des grandes entités écologiques étudiées ainsi que les principaux corridors pour les oiseaux et les chiroptères.

Par ailleurs, c'est également au sein de cette aire que sont analysés les éventuels effets cumulés avec d'autres projets.

Sur les volets « avifaune » et « chiroptères », le recueil de données bibliographiques a été effectué sur **une aire de 20 km**, constituant ainsi la présente aire d'étude éloignée.

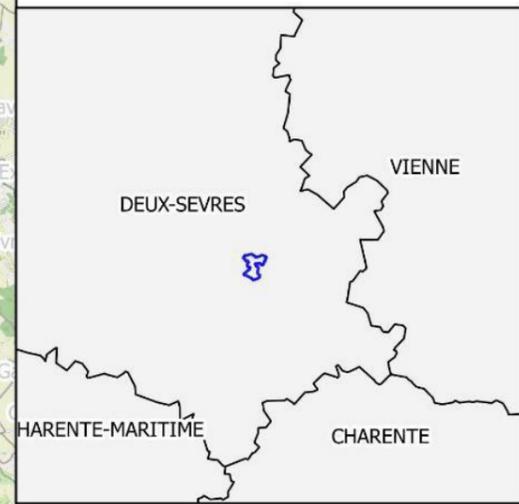
Aires d'étude



Légende

Aires d'étude

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée - 10 km
-  Aire d'étude éloignée - 20 km



Projet de parc éolien – Commune de Saint-Vincent la Châtre et Fontville (79)

Réalisation NCA environnement
Date version : 20/04/2018
Sources : IGN BD Ortho®
© IGN BD Ortho®, © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.
Reproduction interdite.

ECHELLE 1:15 000
Format d'origine : A3